

Sainte-Thérèse, 17 février 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 5 704 922 (anciens lot 3 106 622
et 2 081 016 et 228 paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines)
V/réf. : EC-16-2832-00

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 février dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 5 octobre 2011, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous
informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la
Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative
concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3)

Sainte-Thérèse, le 5 octobre 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
139, boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

N/Réf. : 7430-15-01-73035-00
400793777

Objet : Canalisation d'un cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 26 janvier 2011, reçue le 21 février 2011 et dûment complétée le 3 octobre 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de canalisation d'un cours d'eau sans nom sur une longueur de 86,6 mètres pour l'aménagement du parc des Méandres, sur le lot 2 080 843, ville de Sainte-Anne-des-Plaines, MRC Thérèse-De Blainville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 26 janvier 2011 et signée par M. Vincent Laroche, Horizon multiresource inc., 1 page, 2 annexes;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, signée le 2 août 2011 par M. Vincent Laroche, Horizon multiresource inc., 7 pages, 1 annexe;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7430-15-01-73035-00
400793777

Le 5 octobre 2011

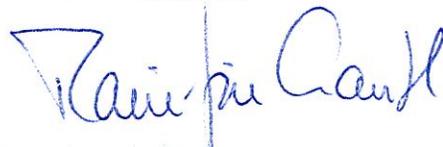
- Courrier électronique transmis le 22 août 2011 par M Vincent Laroche, Horizon multiresource inc., 2 pages, 1 annexe;
- Courrier électronique transmis le 3 octobre 2011 par M Vincent Laroche, Horizon multiresource inc., 1 page, 1 annexe;
- Plan AP-01 préparé par Horizon multiresource, daté de septembre 2011, révision 2 du 16 septembre 2011.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



MJG/YM

Par : Marie-Josée Gauthier
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Lanaudière et des Laurentides

Pour : Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides